

Avis de désignation

Membre du personnel d'encadrement participant aux séances du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal sans droit de vote

Conformément à l'article 167.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, un membre du personnel d'encadrement est désigné par ses pairs afin de participer aux séances du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (**CSSDM**), sans droit de vote.

Conséquemment, avis est donné à tous les membres du personnel d'encadrement des services administratifs du CSSDM, pour la mise en candidature ainsi que la désignation d'un tel participant. Le mandat du participant qui sera désigné se terminera le 30 juin 2026.

Qui peut se porter candidat à titre de participant aux séances du Conseil d'administration du Centre de services scolaire?

- Un membre du personnel d'encadrement des services administratifs du CSSDM.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est présentée au moyen du formulaire de mise en candidature transmis par courriel et disponible sur le [site Internet](#) du CSSDM (cliquez sur « Impliquez-vous! »).

Le formulaire électronique de mise en candidature dûment rempli doit être transmis à la direction générale au plus tard le **15 novembre 2024 à 23 h 59** à l'adresse courriel suivante : secg@cssdm.gouv.qc.ca.

Processus de sélection applicable

En cas de non-conformité, le candidat en sera informé par le Bureau du secrétariat général et disposera alors d'au plus 48 heures pour transmettre par écrit toute information manquante et/ou présenter ses observations à la direction générale qui, après avoir fait les vérifications nécessaires en fonction des conditions d'éligibilité et les qualités requises, rendra à cet égard une décision finale et sans appel.

Le défaut d'un candidat de transmettre les informations manquantes dans le délai imparti rend sa candidature non conforme.

Le membre du personnel d'encadrement des services administratifs du CSSDM participant aux séances du Conseil d'administration, sans droit de vote, est désigné par et parmi ses pairs.

À cet égard, l'avis officiel de scrutin ainsi que les modalités afférentes au vote seront acheminés aux candidats sous peu. Toutefois, nous souhaitons d'emblée vous informer qu'en cas d'égalité de vote dans une catégorie, la secrétaire générale procèdera à un tirage au sort afin de déterminer le candidat désigné, en visioconférence avec deux témoins et en présence de la direction générale. De plus, si une personne désignée se désiste après son élection, la deuxième personne ayant obtenu le plus de votes dans la même catégorie sera le candidat désigné.

Mandat

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire se réunit au moins quatre fois par année conformément à la *Loi sur l'instruction publique*. Quelques heures de travail complémentaires aux séances sont aussi à prévoir (lecture de la documentation, recherche et analyse).

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, nous vous invitons à contacter la secrétaire générale, Me Chloé Normand, à l'adresse courriel suivante : secq@cssdm.gouv.qc.ca.



Isabelle Gélinas,
Directrice générale

4 novembre 2024